



**PRESSE-MEDDELELSE · MITTEILUNG AN DIE PRESSE · PRESS-RELEASE · INFORMATION A LA PRESSE  
ΑΝΑΚΟΙΝΩΣΗ ΓΙΑ ΤΟΝ ΤΥΠΟ · INFORMAZIONE ALLA STAMPA · MEDEDELING AAN DE PERS**

NOT AVAILABLE IN

OTHER LANGUAGE

Bruxelles, Le 21 février 1983

DECLARATION DE M. NATALI DEVANT LE CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES SUR LA PROCEDURE  
ELECTORALE UNIFORME

423.02

La Commission exprime son profond regret en constatant que les travaux du Conseil visant à établir, pour les secondes élections du Parlement européen l'année prochaine, une procédure électorale uniforme, ont totalement échoué.

Si l'on ne pouvait peut-être pas s'attendre à un accord rapide sur l'ensemble des problèmes, il eut certainement été possible d'aboutir sur le plus grand nombre d'entre eux, et notamment de garantir le droit de vote actif à tous les ressortissants de la Communauté résidant dans celle-ci.

Le fait que même ce but limité n'ait pas pu être atteint, est, franchement, d'autant plus décevant que la Présidence et la Commission avaient présenté plusieurs formules de compromis. Ces formules, hélas, ne furent souvent même pas examinées de près par les gouvernements concernés.

Nous constatons avec regret, M. le Président, que presque tous les Etats membres, au lieu d'admettre le caractère tout à fait singulier des élections européennes, se sont attelés, au cours des travaux, à modifier le projet du Parlement de manière telle à ne rien devoir changer dans leurs législations actuelles. Cette approche, bien sûr, ne pouvait se révéler payante : elle a, au contraire, permis à certaines délégations d'argumenter qu'elles auraient été les seules à faire des sacrifices. Au cours des travaux futurs on devra certainement revenir sur cette approche, et remettre en question l'une ou l'autre des dispositions ainsi "acquises";

La Commission n'entend cependant pas se limiter à exprimer un regret. Elle voudrait aussi lancer un dernier appel. En effet, s'il est trop tard pour "sauver" l'ensemble du projet, un effort politique réel rendrait encore possible, même dans le peu de temps qui nous reste avant les prochaines élections, de se mettre d'accord - le cas échéant avec certaines "soupapes" de sécurité - sur une formule garantissant à tous nos citoyens résidant dans la Communauté le droit de vote actif. Pour atteindre un tel résultat partiel mais significatif, il suffirait

- je le répète - un sursaut de volonté politique et une réelle disponibilité au compromis.

L'alternative est d'avouer aux yeux de l'opinion publique, l'impuissance complète du Conseil à prendre une décision dans une matière qui, pour l'essentiel, ne pose pourtant pas des difficultés insurmontables, et qui, de plus, revêt une très grande importance pour la Communauté.

Quant à la Commission, elle est bien entendu prête, comme par le passé, à vous fournir toute l'aide technique que vous souhaiteriez.

Et, je le rappelle, le contact avec le Parlement, qui a été malheureusement négligé au cours des travaux, devrait dorénavant être maintenu étroitement.